

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes  
Fort de Vaise  
27, bd Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
04 37 50 35 78  
[rhonealpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur



### MAIRIE DE TERNAY

Place de l'Hôtel de Ville  
69360 Ternay  
04 72 49 81 81  
[courriel \[www.ternay.fr\]\(http://www.ternay.fr\)](mailto:courriel@www.ternay.fr)  
[www.ternay.fr](http://www.ternay.fr)



### L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE DE TERNAY

Place de l'Hôtel de Ville  
69360 Ternay  
[gkorn50@gmail.com](mailto:gkorn50@gmail.com)



FONDATION



► Je donne !

Pour la  
restauration du

**PRIEURE SAINT-PIERRE  
DE TERNAY**

RHÔNE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Ternay/Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Ensemble, restaurons le prieuré Saint-Pierre de Ternay

### ◆◆ UNE HISTOIRE MILLÉNAIRE

Sur un promontoire dominant le Rhône, l'ancien prieuré de Ternay, site historique fondé au Xe siècle, est célèbre grâce à l'un des plus grands abbés de Cluny, saint Mayol. L'église prieurale, classée au titre des monuments historiques, se rattache au roman tardif du XIIe siècle. Cet ensemble architectural présente de nombreux éléments remarquables : le chevet, le clocher avec ses baies géminées reposant sur une coupole octogonale, le portail d'entrée sculpté, les bâtiments conventuels, le presbytère, le cloître médiéval, le mur d'enceinte clôturant l'ancien cimetière des moines, depuis converti en jardin.

### ◆◆ UN PASSÉ À PERPÉTUER

La restauration s'inscrit dans la poursuite des travaux débutés en 2017. La réhabilitation du presbytère, aménagé en salles de réunions, sera suivie de celle du chœur de l'église et de la toiture de la sacristie. Chevet, contreforts, vitraux et corniche en pierre seront traités. Ce projet s'inscrit dans une réhabilitation totale du bâti afin de valoriser l'ensemble du site. Le jardin sera réaménagé afin de permettre l'accès à la population qui pourra profiter d'un beau panorama.

### ◆◆ LES CONTREPARTIES

#### Pour les particuliers :

Jusqu'à 50 € : inscription sur le livre d'or de la souscription + envoi du journal du chantier pendant un an ;  
De 51 à 100 € : contreparties précédentes + inscription sur la plaque des mécènes (sauf avis contraire), invitation aux conférences, réunions d'information et visites commentées du chantier pendant un an ;  
A partir de 101 € : contreparties précédentes + invitation à un événement inaugural et aux présentations des premières expositions municipales.

#### Pour les entreprises :

Les contreparties sont à découvrir sur le site de la mairie : [www.ternay.fr/restauration-prieure-Ternay](http://www.ternay.fr/restauration-prieure-Ternay) ou la Fondation du Patrimoine

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Montant des travaux  | 2 819 808 € HT |
| Objectif de collecte | 250 000 €      |
| Début des travaux    | Juin 2020      |

Crédit photos © Ville de Ternay/O. Thévenin/RL&A / « chevet en cours de restauration », « mur à rebâtir » et « plan du jardin après »



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE TERNAY

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/41551](http://www.fondation-patrimoine.org/41551)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE TERNAY**

#### Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

| Exemples de dons                                                                                                                              | 80 € | 150 € | 250 € | 500 € |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu                                                                                            | 28 € | 51 €  | 85 €  | 170 € |
| Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.                                                                  |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière                                                                               | 20 € | 38 €  | 63 €  | 125 € |
| Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).                       |      |       |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés                                                                                         | 32 € | 60 €  | 100 € | 200 € |
| Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée. |      |       |       |       |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐